

Lignes directrices pour l'enlèvement des débris des propriétés privées résidentielles

Afin d'accélérer le processus d'enlèvement des débris, veuillez suivre ces règles.

Séparation des débris

Veuillez séparer les débris dans les catégories indiquées ci-dessous.

Ne touchez, coupez, retirez ou placez jamais des débris sur des lignes à terre.

- Présente un danger de blessure ou de décès
- Le placement de débris à proximité de postes électriques ou de lignes peut causer des blessures ou des dommages.

Placer des débris près ou sur des arbres, des poteaux ou d'autres structures rend l'enlèvement difficile. Cela comprend les bornes d'incendie et les compteurs.

Les débris doivent être placés en bordure de rue
Les débris ne doivent pas bloquer la chaussée ni l'accès à la propriété

Le placement de débris à proximité de postes électriques ou de lignes peut causer des blessures ou des dommages.

Renseignez-vous auprès de votre bureau local de gestion des urgences pour plus d'informations sur l'enlèvement des débris.



Gros électroménager

Réfrigérateur, lave-linge/sèche-linge, climatiseur, cuisinière, chauffe-eau, lave-vaisselle. Ne laissez pas les portes non scellées ou non



Débris de construction

Matériaux de construction, placoplâtre, bois, tapis, meubles, plomberie.



Débris végétaux

Branches d'arbres, feuilles, bûches, plantes.



Déchets dangereux

Huile, batterie, pesticide, peinture, produits de nettoyage, gaz



Électronique

Télévision, ordinateur, chaîne hi-fi, téléphone, lecteur DVD.



FEMA